**Monsieur le Président,**

**Notre cabinet a été désigné le 19 juin 2020 pour réaliser une expertise dans le cadre du projet de mise en location-gérance** par le CSE de Carrefour Moulins, en application des dispositions des articles L.2315-80 et L.2315-96 du Code du travail (voir pièce jointe).

En vertu des dispositions réglementaires qui régissent l’habilitation sur les domaines de santé, sécurité et conditions de travail, l’expert est tenu d’instruire la demande d’expertise qui lui a été adressée, afin de définir les hypothèses de travail, préciser la méthodologie mise en œuvre, déterminer le périmètre de l’intervention et les modalités pratiques pour l’organisation de la mission. Ces travaux sont réalisés par une série d’entretiens avec les représentants du personnel, et une première analyse des documents transmis. Par la suite, une lettre de mission sera envoyée, afin de préciser le calendrier retenu pour l’analyse des situations de travail, ainsi que le montant de nos honoraires.

* Nous reviendrons vers vous prochainement pour planifier des entretiens avec les porteurs de projet.
* Pour mémoire, conformément à l’article L.2315-82, à défaut de contestation au sens de l’article L.2315-86, les « *experts ont libre accès dans l'entreprise pour les besoins de leur mission* ».

Par ailleurs, en application de l’article R.2315-45 du Code du travail veuillez trouver ci-dessous **notre demande de documents**. Pour mémoire, sauf accord prévoyant des délais supérieurs à ceux définis par le Conseil d’état (en application de l’article L.2315-85 du Code du travail), **ces documents doivent être transmis au plus tard 5 jours après la demande de l’expert**, c’est-à-dire le 27 juin 2020.

Bien cordialement

**Jean-Vincent Koster**

**Responsable du pôle Santé et Organisation du travail**

PROGEXA logo

70 rue d’Hautpoul

75019 PARIS

Tél.   01 53 38 09 12

Port. 06 08 40 85 64

Fax   01 53 38 92 24

[www.progexa.fr](file:///Serveur/commun/ADMINISTRATION/UTILITAIRES/www.progexa.fr)

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

L’objectif de l’étude documentaire est le recueil et l’analyse de données organisationnelles, techniques et sociales permettant de prendre connaissance de l’organisation, du fonctionnement des activités, des caractéristiques de la population et de l’état sanitaire des situations concernées par le risque. A cette fin, la liste des documents (l’ensemble des documents devra être transmis en fichier Word, Excel ou PowerPoint ; de plus, tous les éléments devront être rédigés en français) à fournir est la suivante :

**A.**     **Pour l’analyse du fonctionnement de l’entreprise :**

1.      Organigramme fonctionnel détaillé et à jour de l’Hypermarché Carrefour Moulins, précisant les effectifs par service en CDI et en CDD.

1. Bilan, compte de résultat et annexe comptable complète, liasse fiscale (y compris relevé des frais généraux) pour les trois derniers exercices.
2. Balances générales, rapport des commissaires aux comptes, rapports de gestion, annexes et liasses fiscales, pour les trois derniers exercices.
3. Compte de résultat détaillé au format reporting, pour les trois derniers exercices, et Prévisionnel 2020
4. Copie des principales conventions entre CARREFOUR HYPERMARCHE SAS et les autres sociétés du groupe.
5. Etats des exonérations de charges sociales et des crédits d’impôts dont bénéficie (ou a bénéficié) la société pour les exercices 2017 à 2019 et prévues pour 2020.
6. Détail des indicateurs suivis permettant d'apprécier l’évolution de la fréquentation du magasin (pour les années 2017, 2018, 2019 et à date) :
   1. Nombre de passages en caisse
   2. Ticket moyen
   3. Chiffre d'affaires par rayon et par secteur
7. Baromètre Parcours clients sur 2017, 2018, 2019 et à date
8. Informations permettant d'apprécier la performance commerciale de CARREFOUR MOULINS (pour les années 2017, 2018, 2019 et à date) :
   1. Analyses de l’évolution de la fréquentation en lien avec les campagnes de communication et de promotions
   2. Analyses des impacts de la Loi Egalim sur le chiffre d’affaires

10.  L’ensemble des fiches de postes (actuelles).

1. Les grilles de classification actuelles.

12.  Les effectifs (ETP et au 31/12) par catégorie d’emploi (CDI, CDD), par services pour les années 2018, 2019 et sur les premiers mois de 2020

13.  Les entrées et sorties du personnel par service avec les motifs de départs sur 3 ans.

14.  L’état des stocks de CP, de récupération et des CET, à date.

15.  L’évolution des prestations sous-traitées sur les trois dernières années, avec indication du type d'activité, de la durée du contrat et de la charge de travail représentée en équivalent temps plein.

**B.**     **Pour l’analyse du contexte juridique de CARREFOUR Moulins :**

1. Accord relatif aux garanties sociales des salariés dont le magasin hypermarché ou supermarché Carrefour serait concerné par un projet de mise en location-gérance et de passage en franchise
2. Accord collectif de Groupe relatif à la création de l’Observatoire Paritaire de la Transformation Sociale
3. Accord collectif de Groupe sur la création d’une instance paritaire de dialogue et de concertation sur la location-gérance et la franchise
4. Charte sociale de la location-gérance et de la franchise
5. Les règles propres de CARREFOUR MOULINS concernant le volontariat le dimanche le cas échéant
6. L’accord de participation du Groupe Carrefour et montant total de la participation de CARREFOUR MOULINS 2017, 2018, 2019 le cas échant
7. L’accord d’intéressement du Groupe Carrefour et montant total de la participation de CARREFOUR MOULINS 2017, 2018, 2019 le cas échant
8. Le plan de prévention RPS et/ou QVT.

9.    Etat de la négociation triennale obligatoire sur la gestion prévisionnelle des emplois et accord éventuellement signé (art. 2242-13 du Code du travail). En l’absence d’accord, éventuel, PV de carence ou d’échec des négociations.

**C.**     **Pour l’analyse du projet de mise en location-gérance :**

1. L’ensemble des documents présentés au CSE concernant le projet de location-gérance.
2. Les orientations stratégiques sur 3 ans de CARREFOUR HYPERMARCHE SAS.
   1. Rapport de l'expert-comptable éventuel au périmètre du CSEC
3. Les supports de communication à destination de l’encadrement de proximité de Carrefour Moulins.
4. Les supports de communication à destination des salariés de Carrefour Moulins.
5. Le calendrier prévisionnel et détaillé de la mise en œuvre du projet.
6. Document transmis en vue de l’information et de la consultation du CCE Hypermarchés SAS sur « Un nouveau mode de gestion complémentaire : La location –gérance »
7. Rapport de l’expert nommé par la commission économique du CCE et présentée le 23 mai 2018
8. Accord relatif aux garanties sociales des salariés dont le magasin hypermarché ou supermarché Carrefour serait concerné par un projet de mise en location-gérance et de passage en franchise.
9. Identification des principaux concurrents par segment de marché adressé : données structurantes sur leurs comptes, leurs parts de marché (en évolution)
10. Ressources documentaires dont dispose CARREFOUR Moulins pour piloter la stratégie commerciale
11. Etudes ou statistiques démographiques :
    1. Résultats de l'exploitation des données issues des cartes de fidélité
    2. Tout autre indicateur utilisé par la direction commerciale pour affiner le positionnement prix et produits du magasin impactant le compte de résultat
12. Document de la direction du Groupe Carrefour présentant les justifications, économique notamment, du passage en location gérance du Carrefour Moulins
13. Critère de sélection retenu par la Groupe Carrefour lors du choix des candidats à la gérance
14. Business plan des candidats à la gérance (yc ceux non retenu) présentant les objectifs, les méthodes, la façon et les délais pour les atteints. Avec un compte de résultat prévisionnel détaillé à 5 ans et expliquant les stratégies mises en œuvre pour atteindre ces objectifs
15. Exemplaire du contrat de location gérance, précisant notamment ;
    1. redevances : modes de calcul et montant attendu pour Carrefour Hypermarchés
    2. conditions sociales et garanties pour les salariés avec un contrat de travail Carrefour (accord du 7 juin 2018)
    3. critère de sélection de l'entité ou personne physique qui prendrait la location-gérance
16. Durée du contrat de location gérance et condition de renouvellement de celui-ci
17. Mode de calcul du montant de prestations (achats, logistiques, publicité, prestation informatique, logiciel de gestion, …), réalisées par le Groupe le cas échant ;
18. Engagement pris par le gérant en matière de choix des produits et notamment des MDD du Groupe Carrefour ;
19. Montant attendu et mode de calcul des redevances verses par le gérant au propriétaire
20. Détail des investissements financiers qu’entend réaliser le candidat à la gérance.
21. Titre de propriété du fonds de commerce
22. Engagement pris par le candidat à la gérance concernant les actions de relance du magasin tel que décrit dans le document projet :
    1. Magasin rebond sur 2019
    2. Passage en EPCS LS
    3. Magasin prioritaire sur la Démarque (passage de 2,5% de DT à 1,98% en un an)
    4. Réduction de surface et réduction des charges
    5. Réduction de l’assortiment Non Alimentaire (Familles les moins rentables)
    6. Agrandissement de l’allée centrale pour augmenter la puissance promo
    7. Développement de la zone BIO – Stratégie Act for Food
    8. Développement du drive
    9. Passage en modèle A sur le R23
    10. Travail sur la gestion de coûts (FG / FP)
    11. Mise en place de l’organisation de travail EOS.
23. Données financières sur la société PEGA :
    1. Bilan, compte de résultat et annexe comptable complète, liasse fiscale pour les trois derniers exercices.
    2. Balances générales, rapport des commissaires aux comptes, rapports de gestion, annexes et liasses fiscales pour les trois derniers exercices.

**D.**     **Pour l’analyse sanitaire et sociale de Carrefour Moulins :**

Accès à la Base de Données Economiques et Sociales (telle que définie par les articles L. 2323-8, R. 2323-1-2 et suivants du Code du travail).

A défaut, merci de nous communiquer pour l’ensemble du périmètre actuel CSE :

1. Les PV de CSE et les CR de la CSSCT.
2. Bilan social sur les trois dernières années.
3. Les bilans HSCT (2017, 2018 et 2019).
4. Les Programmes Annuels de Prévention des Risques Professionnels et d’Amélioration des Conditions de Travail – PAPRIPACT (2018, 2019 et 2020).
5. Les statistiques de l’absentéisme par service et par type (2018 à 2020).
6. Les statistiques des restrictions médicales service et par type (2018 à 2020).
7. Les rapports annuels de la médecine du travail (2018 et 2019).
8. Tout document permettant d’apprécier le concours de PSYA ou de la hotline sur la gestion de la crise Covid-19, en termes de suivi et de prise en charge des questions de santé.
9. Le Document Unique d’Evaluation des Risques, actualisé.

**E.**     **Pour l’analyse de la comptabilité analytique et des indicateurs d’activité (pour les années 2018, 2019 et BUDGET 2020) :**

1. P&L général de Carrefour MOULINS
2. Balances analytiques détaillées permettant d’apprécier la formation du sur la concurrence, le marché et études portant sur les perspectives à court et moyen terme
3. P&L détaillés par rayon et par secteur
4. Détail des prestations de sous-traitance et ETP associés
5. Synthèses des commentaires du MPF (ou son équivalent) à la Direction Régionale concernant les budgets et réalisés 2017,2018 et 2019 ainsi que les budgets 2020
6. Liste et détail des actions correctives mise en place en lien avec le MPO (ou son équivalent) le cas échéant.
7. Benchmark de la Grande Région d’appartenance du CARREFOUR MOULINS portant notamment sur :
   1. l’activité commerciale
   2. la marge commerciale
   3. frais de personnel
   4. autres frais généraux
   5. indicateurs sociaux
8. Feuille de synthèse du magasin pour les années 2017, 2018, 2019
9. Chantier développé ou en cours de développement dans le cadre d’EOS
10. Chantier développé et objectif visé depuis le passage du magasin en magasin Rebond.